

Direction des Affaires Financières
Tél : 04 74 31 32 24 Fax : 04 74 31 34 45

2020/020

DECISION

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7, R. 6145-1 à R. 6145-61,
- Vu le document présenté se rapportant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021.
- Considérant que cette décision a été présentée pour information :
 - A la Commission Médicale d'Etablissement lors de sa séance du 8 Décembre 2020
 - Au Comité Technique d'Etablissement du 8 Décembre 2020
 - Au Conseil de Surveillance du 9 Décembre 2020
- Après concertation avec le Directoire lors de sa séance du Mercredi 16 Décembre 2020, fixe conformément au rapport présenté, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2021 pour l'EHPAD de VIENNE.

Fait à Vienne, le 16 Décembre 2020
Le Directeur
Christian DUBLÉ

